



# MANZIAT

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

*numéro 30*

# 2019



# MANZIAT

## Bulletin municipal d'informations N°30

Comité de rédaction :

Commission communication

Photos : Mairie de Manziat (Ain)

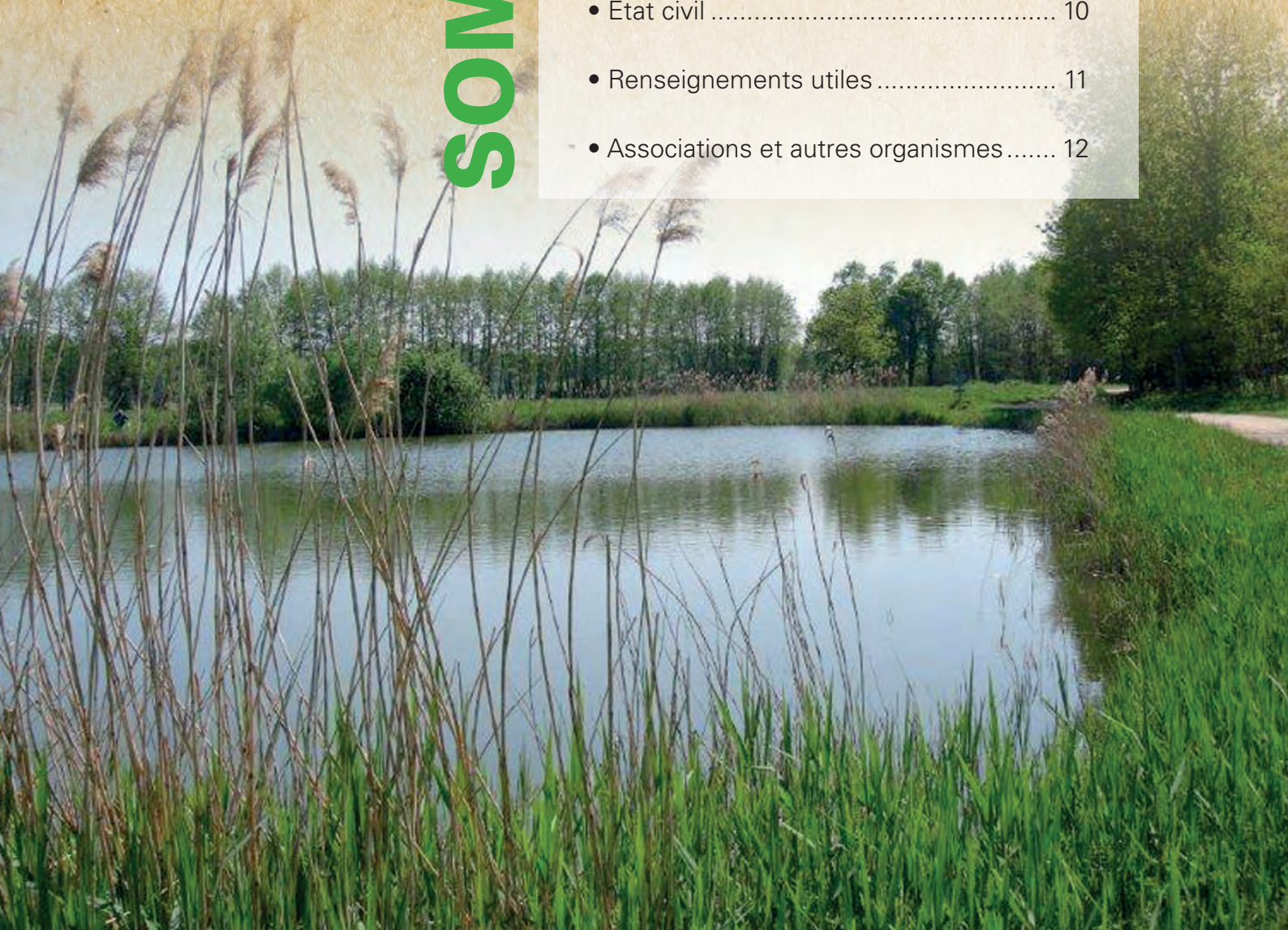
Photo de couverture : Cédric DONZE

COMIMPRESS

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2019

# SOMMAIRE

- Mot du maire ..... 1
- 2019 en images..... 2-3
- Bibliothèque..... 4
- CCAS ..... 5
- Sapeurs-pompiers..... 5
- Ecoles ..... 6-7
- Risques naturels ..... 8-9
- Etat civil ..... 10
- Renseignements utiles ..... 11
- Associations et autres organismes..... 12



# Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Ce bulletin municipal, le dernier de la mandature, préparé par la commission communication, vous invite une fois de plus à parcourir l'actualité de notre commune au travers de ces quelques pages et complète les quatre Manziate infos de l'année. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont travaillé à la réalisation, à la relecture et à la fabrication de cette édition.

En cette fin de mandat, je tiens à remercier le conseil municipal pour le travail fourni tout au long de ces six années. Il a su prendre des décisions importantes pour notre village dans un mandat qui a été, sans doute, le plus difficile depuis des décennies pour les maires et leurs équipes. Effectivement, le mandat 2014/2020 a été complexe à gérer suite aux bouleversements institutionnels, notamment par la très décriée loi NOTRe qui a induit de nouvelles formes de coopération et de gouvernance, la réduction exceptionnelle des concours financiers de l'état et l'augmentation des normes et obligations. Ces chambardements ont déstabilisé un grand nombre d'élus qui ont eu l'impression de n'être ni écoutés, ni compris par l'état.

La suppression de la taxe d'habitation inquiète également les élus, même si le cadre du projet de loi de finances 2020 semble rassurer.

Malgré ces contraintes, l'équipe municipale a su s'adapter et a tenu le cap. Différents projets ont vu le jour pendant ces 6 années : la finalisation du gymnase, le déplacement du bar le Manziate, la démolition de l'ancienne salle des fêtes et de l'ancien bar, la construction de 12 logements et d'un commerce, le réaménagement de la place du 19 mars, la construction de la station d'épuration, le curage des étangs de Chanfant, le déplacement des terrains de tennis, la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD1, l'installation du numérique à l'école, la construction d'un nouveau restaurant scolaire, la réfection de diverses voiries ....

Je tiens aussi, par le biais de cet édito, à remercier le personnel communal pour son engagement facilitant ainsi la prise de décisions sur les projets. Il est aussi au plus près du terrain permettant un suivi régulier ainsi qu'une bonne réactivité. Si rien n'est jamais définitivement acquis, l'organisation actuelle est opérationnelle tout en restant modulable. Le développement d'une collectivité comme la nôtre ne pourrait pas se faire sans l'engagement de ses élus, le dynamisme de ses associations, la motivation de ses bénévoles, l'implication de son personnel communal, le soutien de sa population et l'amour de son village.

Merci aux acteurs économiques, qu'ils soient agriculteurs, industriels, artisans ou commerçants, qui, par leurs actions à tous, contribuent à la création d'emplois et à la vitalité de notre village.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

**Le maire Denis LARDET**



# UNE ANNÉE EN IMAGES

Vœux du Maire



Bénévoles du fleurissement



Commémoration du 19 mars 1962



Visite des élus à la MARPA



Prix du fleurissement

Repas des Aînés





*Matinée nettoyage du village*

*Commémoration du 8 mai 1945*



*Commémoration de l'envol du Maréchal de Lattre de Tassigny*

*Commémoration du 11 novembre 1918*



*Inauguration du restaurant scolaire*



*Accueil des nouveaux habitants*

## La bibliothèque municipale



Culture pour tous, convivialité, accueil pour un moment d'échanges autour des livres, c'est ce que vous offre votre bibliothèque. Chacun peut y trouver son bonheur. Un roman pour passer un bon moment, une BD pour se détendre, des documentaires pour préparer un voyage ou trouver de nouvelles recettes,... Un temps de partage avec vos enfants et petits-enfants en leur lisant une histoire puisée dans les livres pour la jeunesse. Tout cela, et bien plus encore, est possible dans votre bibliothèque.

Les livres sont achetés avec le budget de la mairie (1 euro par habitant) et le budget de la communauté de communes. Des nouveautés vous sont donc proposées régulièrement, complétées par des livres empruntés à la direction de la lecture publique.

La carte d'adhérent, gratuite pour tous, vous permet de consulter la liste des livres des bibliothèques du réseau (Bâgé-Dommartin, Bâgé-le-Châtel, Feillens, Replonges, Manziat, Pont-de-Vaux, Ozan, Saint-Bénigne, Sermoyer, Boz et Chevroux) et d'emprunter gratuitement des livres dans ces bibliothèques. Site : <https://reseaubibliotheques-ccbresseetsaone.fr/>

Votre bibliothèque municipale vous accueille 8h30 par semaine : le lundi de 16h30 à 18h15, le mercredi de 10h à 11h30, le jeudi de 9h30 à 11h, le vendredi de 16h30 à 18h15 et le samedi de 10h à 12h.

Une «Boîte à livres» est installée devant la bibliothèque pour permettre aux lecteurs de rendre leurs livres en dehors des heures de permanence.

17 bénévoles œuvrent pour vous assurer un service de qualité. Un bénévole homme s'est joint à l'équipe. Elles et il ne ménagent pas leur temps et sans eux la bibliothèque n'existerait pas. Permanences, achats et couverture des livres, accueil des classes, rencontres avec les résidents de la MARPA, formations, réunions régulières avec les autres bibliothèques du réseau, trajets aux Planons pour échanger des livres...

Des spectacles gratuits de qualité sont proposés chaque année, financés par la Communauté de Communes. Cette année, ils ont eu lieu le 12 juin en collaboration avec les bibliothèques de Boz et Ozan. Les deux spectacles (enfants et adultes) ont rencontré un grand succès.

Cette année encore, nous avons participé à l'opération « Premières Pages » qui a permis au département de l'Ain d'offrir aux enfants nés l'année précédente un livre intitulé « Attends Maman ! ». Une petite animation a été faite à l'occasion de la distribution de ce livre le samedi 16 novembre autour d'un tapis de lecture.

Une exposition « Nos habitants ont du talent » est en préparation pour janvier 2020.

Osez pousser la porte et découvrir votre bibliothèque. Les bénévoles seront ravis de vous accueillir dans cet espace qui deviendra rapidement le vôtre.

## Le CCAS



Le Centre Communal d'Action Sociale est géré par un conseil d'administration présidé par le maire, comprenant à parité égale 4 membres élus du Conseil Municipal et 4 membres nommés, parmi lesquels se trouvent des représentants de la vie sociale et associative locale.

Les membres sont : **Annick REVEL, Marie-Thérèse BROYER, Odile BENOIT, Serge FAVRE, Monique BENOIT, Marie-Eve BOYAT, Stéphanie BERNARD, Agnès CATHERIN.**

**En 2019, les membres du CCAS ont œuvré de la manière suivante :**

- Organisation d'un repas en faveur de nos aînés. Journée qui s'est déroulée dans une ambiance sympathique et chaleureuse. Le CCAS remercie les membres bénévoles des diverses associations de Manziate et les membres du conseil municipal qui apportent également leur aide pour le service de ce repas.
- Participation à l'opération brioches (2 équipes de 2 personnes)
- Distribution de colis de Noël pour les personnes qui sont en hébergement (maison de retraite).



## Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI)

C'est avec un effectif stable d'une vingtaine de pompiers volontaires que le centre de première intervention assure les différentes missions à Manziate.

Baptiste BOURMAULT commence son apprentissage de Jeune Sapeur-Pompier les samedis au centre de secours de Pont-de-Vaux pour quatre années. Bienvenue à lui, nous l'encourageons pour ces années enrichissantes à venir.

La pompe à incendie du fourgon « Pompe Tonne Hors Chemin » a été réparée par l'entreprise DESAUTEL GALIN à NIEVROZ (Ain). Elle développe 1000 litres d'eau par minute avec une cuve de 1200 litres.

Le dimanche 5 mai 2019, la municipalité a remis, à notre centre de première intervention, son premier drapeau, symbole de reconnaissance, de patriotisme. Il sera utilisé lors d'événements officiels de la commune.

A tout âge, vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire, n'hésitez pas à nous rencontrer lors de nos manœuvres ou via la mairie.



## L'école primaire publique



**L'école publique de Manziat accueille vos enfants dans la tradition républicaine :**

- **Une école de la confiance, inclusive et équitable :** une scolarité de tous les élèves avec un enseignement adapté aux difficultés et aux handicaps.
- **Un apprentissage responsabilisant qui refuse violence et harcèlement :** une scolarité basée sur la coopération, l'entraide et la prise d'initiatives.
- **La construction d'une citoyenneté laïque, ouverte et éclairée sur le monde d'aujourd'hui :** éduquer et instruire pour refuser le communautarisme et prôner les valeurs de la devise républicaine.

**Mme PERRIN :** classe petite et moyenne section  
**Mme JANEY :** classe moyenne et grande section  
**Mme BUGAUD :** classe de CP  
**M JAMBON :** classe de CE1-CE2  
**Mme BENOIT :** classe de CE2/CM1  
**Mme FAVRE :** classe de CM1/CM2  
 La direction est assurée par **M. Julien JAMBON.**

Les enseignantes des classes maternelles sont assistées par **Mmes DUFLOUX Géraldine** et **RAFFIN Sabine** (employées communales), effectuant également l'entretien des locaux.

Deux DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) accompagnent l'école publique dans ses nécessaires évolutions et transformations.

Notre école accueille vos enfants, répartis dans 6 classes, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



**La réussite éducative, un travail de collaboration : école, familles, associations sportives et culturelles, collectivité territoriale et services médico-sociaux.**

Les parents ont un rôle majeur dans la réussite scolaire de leur enfant : ils ont des droits et des devoirs. Ils sont associés de près à la vie de l'école, grâce aux représentants élus. Les parents sont réunis en début d'année par chaque enseignant, afin de présenter les enseignements de l'année et les modalités d'accompagnement des parents.

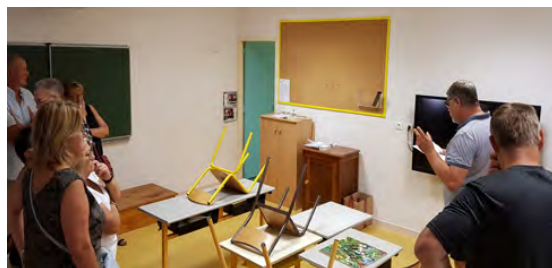
Les représentants de parents élus assistent aux 3 conseils d'école annuels (minimum) et sont une véritable courroie de transmission avec les parents. Nous les remercions de leur investissement, au service de la communauté éducative.

L'investissement bénévole de nombreux parents au sein du Sou des Ecoles Laïques et la participation de nombreuses familles aux manifestations qu'il organise, permet de doter l'école de matériel et d'actions très diverses. Sorties scolaires, actions culturelles et sportives, jeux de cours ou matériel pédagogique ... L'engagement important de cette association permet d'offrir aux élèves une réelle ouverture sur le monde extérieur et contribue ainsi à l'égalité des chances. Nous les en remercions chaleureusement.

Son action au sein du CCAL (Comité Cantonal d'Action Laïque) se traduit par la fête cantonale des écoles du printemps et par le financement de matériel pédagogique varié.

Un travail de proximité avec la mairie permet à l'école une action cohérente et concertée. Nos remerciements s'adressent, ainsi, à monsieur le maire et à l'équipe municipale ainsi qu'aux agents communaux œuvrant pour l'école.

Nous remercions également nos collègues du RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté) ainsi que l'équipe de la santé scolaire pour leur aide et leur professionnalisme.



**École Primaire Publique**

116 rue de l'église - 01570 Manziat  
 Tél. 03 85 23 91 75





## L'école Saint Joseph

### UNE ÉCOLE POUR TOUS

Accueil de tous les enfants,  
cadre sécurisant,  
exigence des valeurs éducatives,  
prise en compte de l'enfant dans  
sa différence.



### UNE ÉCOLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN

Nombre limité d'élèves par classe,  
classes double niveau,  
interventions d'une enseignante  
spécialisée.



### UNE ÉCOLE EN LIEN AVEC

Les parents,  
les professionnels de l'enfance,  
les associations,  
le collège de Feillens,  
la paroisse,  
la municipalité.



### UNE ÉQUIPE BIENVEILLANTE

Une équipe disponible et motivée :  
5 enseignants,  
1 enseignante spécialisée,  
1 aide maternelle,  
1 professeur d'anglais,  
1 professeur de musique,  
investis dans leur mission  
éducative.



### UNE ÉCOLE RESPECTUEUSE DE L'ENFANT

Faire grandir l'enfant en respectant les  
valeurs chrétiennes des Sœurs Saint  
Joseph de Lyon : relations entre tous,  
simplicité et cordialité.

### UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LE MONDE

Projets annuels motivants,  
spectacles de Noël et de fin d'année  
pour les parents,  
spectacles pour les enfants,  
sorties et voyages scolaires,  
anglais dès la Toute Petite Section,  
informatique dès le CE2,  
sports (judo, natation, tennis) et  
vidéoprojecteurs dans toutes les  
classes.



### École Saint Joseph

81 Rue des Grands Cours  
Tél. 03 85 30 03 56  
[www.ecole-privee-manziate.fr](http://www.ecole-privee-manziate.fr)

## Information préventive sur les risques naturels

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, **le maire à l'obligation d'informer la population**, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié comme le bulletin municipal, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque, ainsi que sur les garanties prévues au code des assurances.

### Les risques naturels à Manziat et leurs caractéristiques

- **L'inondation** est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur.

Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le lit moyen et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.

Lorsque le sol est saturé d'eau, la nappe affleure et inonde les terrains bas.

Une crue est une augmentation de la quantité d'eau (le débit) qui s'écoule dans la rivière.

Le débit d'un cours d'eau en un point donné est la quantité d'eau (en m<sup>3</sup>) passant au droit de ce point par seconde. Il s'exprime en m<sup>3</sup>/s.

Les crues de la Saône, sur Manziat, touchent principalement des zones inhabitées. Très exceptionnellement (pour une crue de type 1840, au-delà de la crue centennale) les eaux sont susceptibles de monter jusqu'aux premières habitations sensibles, dans les quartiers des Pinoux, de Chanfant et dans les zones industrielles. La surface en zone inondable de la Saône (selon le PPRI) représente un peu plus de 40% du territoire de la commune de Manziat.

- **Le risque de Transport de Matières dangereuses** est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, voie d'eau ou canalisations de matières dangereuses, tels que les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.

#### Les aléas :

Une explosion qui peut être provoquée par un choc avec une production d'étincelles, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.

Un incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. Il peut être aggravé par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.

Un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion qui, en se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, peut être toxique par inhalation, ingestion directe ou indirecte. Les effets varient selon la concentration. Les effets peuvent être plus ou moins importants et être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Une pollution du sol et/ou des eaux due à une fuite de produit liquide qui va s'infiltrer dans le sol ou se déverser dans le milieu aquatique proche, avec un risque d'atteinte de la flore, de la faune et des hommes.

La commune de Manziat est concernée par les risques de Transports de matières dangereuses suivants :

Gazoduc : une conduite enterrée de transport de gaz naturel sous pression, signalée en surface, est située dans la partie ouest de la commune.

Transport routier : transport de produits pétroliers et chimiques, notamment par la route départementale 933 qui traverse la commune.

- **L'aléa sismique** est la probabilité, pour un site, d'être exposé à une secousse de caractéristiques données au cours d'une période donnée.

Les séismes sont, avec le volcanisme l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

Les Alpes, la Provence, les Pyrénées, l'Alsace sont considérées comme les régions où l'aléa

sismique est le plus fort en métropole. Dans ces régions assez montagneuses, outre les effets directs d'un séisme sur les constructions, les très nombreux mouvements de terrains potentiels peuvent aggraver le danger.

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut pas diminuer l'impact (on ne peut pas empêcher un séisme de se produire, ni contrôler sa puissance).

Dans l'Ain toutes les communes sont concernées, la commune de Manziat se trouve dans une zone de sismicité de niveau 2 (faible).

- **Le risque retrait gonflement d'argile** se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations de la teneur en eau du terrain. Bien que non dangereux pour l'homme il engendre chaque année des dégâts considérables aux bâtiments.

Une partie de la commune est concernée par ce phénomène au cours duquel le sol argileux est susceptible de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface (le retrait). A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

Cette année, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse.

- **Les événements météorologiques** qui touchent la commune de Manziat sont : la canicule, la neige et le verglas, les orages, les vents violents et la tempête ainsi que le grand froid.

Ces risques font l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte météorologique.

La vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures. Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge selon la situation et le niveau de vigilance nécessaire. Selon l'actualité la carte peut être actualisée à tout moment.

- **Le risque sanitaire** est un événement qui peut nécessiter la mise en œuvre de mesures comme le confinement de la population, le bouclage de la zone et/ou des dispositifs de distribution d'antidotes (pastilles d'iode) ou d'eau potable. Les administrés peuvent s'approvisionner ou se faire vacciner dans les

centres mis en place par la Mairie ou la Préfecture. L'apprentissage et le respect des règles d'hygiène ainsi que la vaccination contre les agents contagieux, permettent de limiter ce risque.

Ces risques doivent être pris en charge très en amont par les pouvoirs publics, on y retrouve : le virus H1N1, la variole, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la coupure d'alimentation d'eau potable, le risque nucléaire...

### Les événements historiques à Manziat

La commune de Manziat a déjà connu des événements historiques :

- Risques inondations : 1983 - 1987 - 1993 - 2001 - 2018
- Risques météorologiques : tempête (1982 - 1999 - 2017), Canicule (2003)
- Risque sanitaire : grippe aviaire A (2004) - grippe A (2009)

### Les mesures de prévention et de sauvegarde

La commune, les propriétaires et les organismes en charge d'une mission de service public (gestionnaire de réseaux, établissement de soins aux personnes...) doivent mettre en place des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde sur les biens et activités existants afin de réduire leur vulnérabilité.

Ces mesures sont fortement conseillées et peuvent également figurer comme obligatoires dans un PPRN.

Les propriétaires ont un délai de 5 ans, à compter de la publication du PPRN, pour mettre en place ces mesures. Elles peuvent être financées par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

#### Pour le risque inondations, les mesures sont :

- les mesures visant à améliorer la sécurité des personnes : mettre des dispositifs de coupure des réseaux techniques ; installer un réseau électrique descendant et séparatif de l'étage ; enterrer ou lester les citernes, cuves et fosses.
- les mesures visant à faciliter la gestion de crise : installer des points d'ancrage proches des issues pour permettre l'évacuation de personnes à l'aide d'embarcation ; signaler ou entourer de barrières les bassins (piscines...), les fossés ; prendre les dispositions nécessaires pour l'évacuation des cheptels, fourrages, récoltes et matériels agricoles vers une zone non inondable, etc.
- les mesures visant à réduire la vulnérabilité des biens : installer les équipements électriques, électroniques, appareils électroménagers au-dessus de la cote de référence ; équiper les canalisations d'évacuation des

eaux usées de clapets anti-retour ; équiper les ouvertures de systèmes d'étanchéité (par exemple : batardeaux).

#### Pour le retrait gonflement des argiles, les mesures sont :

- les fondations profondes, la rigidification de la structure par chaînage ;
- la maîtrise des rejets d'eau dans le sol (eaux pluviales et eaux usées) ;
- le contrôle de la végétation arborescente ;
- l'étanchéification des pourtours des maisons.

**Pour les risques liés aux séismes**, les mesures de protection, de prévention et de sauvegarde passent par la construction parasismique au travers de cinq piliers :

- le choix du site, afin d'éviter les terrains sur les reliefs, en haut des ruptures de pente et la limite entre les sols rocheux et les sols mous ;
- la conception architecturale doit être parasismique en termes d'implantation et de type d'architecture pour un comportement favorable au séisme au travers de la forme, la hauteur et de l'élanement du bâtiment ;

le respect des règles parasismiques qui sont définies pour chaque niveau de protection requis par région et par type de bâtiment. Ces règles définissent également les modalités de calcul et de dimensionnement des différents organes de structure des constructions ;

- la qualité de l'exécution s'illustre au travers des matériaux et éléments non-structuraux (couplages et joints), avec une protection contre le feu et les mêmes exigences qualitatives sont attendues pour les modifications ultérieures de la construction ;
- la maintenance des bâtiments permet de garantir l'efficacité de la construction parasismique sur le long terme.

#### La gestion de crise

**Les moyens d'alerte** sont la sirène et les moyens médiatiques (site internet, Facebook)

**Dans tous les cas** avant un événement, il faut prévoir un équipement minimum composé d'une radio portable avec des piles ; d'une lampe de poche ; de l'eau potable et de la nourriture ; de ses papiers personnels ; des médicaments d'urgence ; des couvertures ; des vêtements de rechange ; du matériel de confinement.

De plus, il faut connaître les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité pour pouvoir les couper à tout moment.

**De bons réflexes sont appliqués quel que soit le risque encouru** : écouter la radio ; respecter les consignes des autorités ; ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer ; ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours ; ne pas fumer, pas de flamme, ni d'étincelle ; ne pas prendre la voiture.

A ces derniers s'appliquent des règles particulières selon le type de risque.

Les bons réflexes **en cas d'inondation** : laisser les portails ouverts pour l'accès des secours ; monter dans les étages ; couper le gaz et l'électricité ; fermer portes, fenêtres, aérations.

Les bons réflexes **en cas de risque transport de matières dangereuses** : fuir la zone de danger ; rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche ; ne pas fumer, pas de flamme, ni d'étincelle ; calfeutrer portes et fenêtres.

Les bons réflexes **en cas de séisme** : rester où l'on est ; à l'intérieur se mettre près d'un mur, une colonne porteuse et s'éloigner des fenêtres ; à l'extérieur, ne pas se mettre sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer ; se protéger la tête avec les bras ; ne pas fumer, pas de flamme, ni d'étincelle ; couper le gaz et l'électricité.

Les bons réflexes **en cas de risque gonflement d'argile** : s'éloigner et sortir des bâtiments à risque ; couper le gaz et l'électricité.

### Les garanties prévues par le code des assurances

La garantie catastrophes naturelles dite « Cat Nat » s'ajoute automatiquement aux garanties des contrats d'assurance habitation et automobile. Chacun contribue à alimenter le dispositif Cat Nat, c'est le principe de solidarité nationale.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle découle de la constatation de **l'intensité anormale d'un agent naturel** (aléa) et non de l'ampleur des dégâts (enjeux).

Les aléas pris en compte sont par exemple : les inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement et coulées de boues et remontée de nappe phréatique), les crues torrentielles, les mouvements de terrain, la sécheresse/réhydratation des sols, les séismes, les avalanches, etc.

Les aléas non pris en compte sont par exemple : les calamités agricoles, le gel, la grêle, la foudre, les infiltrations d'eau, l'incendie de forêt, etc.

En tant que particulier, je fais remonter ma demande au maire afin qu'il formule une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, auprès de la sous-préfecture de Nantua.

Une fois la commune reconnue, après avis d'une commission interministérielle, l'arrêté est publié au Journal Officiel. Les administrés concernés peuvent alors bénéficier du dispositif d'indemnisation des catastrophes naturelles en prenant attache de leur assurance dans les 10 jours suivant la publication de l'arrêté au JO.

## Etat civil

La commune n'a publié que les informations pour lesquelles les familles ont donné leur accord écrit en vertu du droit au respect de la vie privée.  
Les listes sont arrêtées au 30/11/2019.

### 17 naissances déclarées

**DUFFOUR Jade**, fille de DUFFOUR Frédéric et de CHOLLAT Laurence, née le 10 décembre 2018 à MÂCON 71  
**PERRUSSET BROYER Raphaël**, fils de PERRUSSET Benoît et de BROYER Lucie, né le 18 février à MÂCON 71  
**HALM Joachim**, Albert, Marie, fils de HALM Jérémy et de DIVINÉ Thérèse, né le 25 février à MÂCON 71  
**GAULIN Célia**, fille de GAULIN Etienne et de GRISOLLET Tiphaine, née le 3 mars à MÂCON 71  
**MONTERRAT Mélissa**, Emma, fille de MONTERRAT David et LHENRY Perrine, née le 3 mars à MÂCON 71  
**BOURBONNAIS Lucien**, Zéphyr, fils de BOURBONNAIS Thomas et de BRETONNIÈRE Laure, né le 13 mars à MÂCON 71  
**FAURE Maée**, fille de FAURE Teddy et de FEYEUX Amélie, née le 11 avril à MÂCON 71  
**LAVENIR Lenny**, Christophe, fils de LAVENIR Stéphane et de CRETIN Morgan, né le 14 mai à MÂCON 71  
**PAQUET Julia**, Chloé, fille de PAQUET Mathieu et de NEVORET Marine, née le 28 mai à MÂCON 71  
**CLERC Candice**, Mylène, fille de CLERC Aurélien et de DESCOTTES Cyrielle, née le 7 juin à MÂCON 71  
**DUVIGNAUD Sasha**, Joy, fille de DUVIGNAUD Marc et de DEMEULANAÈRE Tiphanie, née le 12 juillet à MÂCON 71  
**CATHERIN Iris**, fille de CATHERIN Yoann et de VAILLANT Laura, née le 24 août à MÂCON 71  
**PASSET Alicia**, Nicole, Solange, fille de PASSET Julien et de LEGRAND Christelle, née le 24 octobre à MÂCON 71  
**BATAILLARD Paul**, fils de BATAILLARD Maxime et de TETE Charlene, né le 26 novembre à MÂCON 71

### 5 mariages célébrés

**BOURBONNAIS Thomas** et **BRETONNIERE Laure** ..... 5 janvier  
**PELLETIER Quentin** et **LAVERGNE Marion** ..... 1<sup>er</sup> juin  
**VAYER Clément** et **BORGES Cindy** ..... 13 juillet  
**TATON Emilien** et **BARDIN Caroline** ..... 17 août  
**SAILLARD Kévin** et **GIFFARD Maxime** ..... 7 septembre

### 10 PACS conclus

**GUINET Jordan** et **DUBY Lucie** ..... 13 juin  
**GONNARD Pierre** et **VALENTIN Betty** ..... 5 septembre  
**DEVOS Julien** et **GOYON Ingrid** ..... 10 octobre  
**BROYER Joris** et **BERRY Laurette** ..... 6 novembre

### 13 décès déclarés

**RENAUD Simone** Marie veuve RENAUD (83 ans) ..... 28 février (Mâcon)  
**BENOIT Marie-Madeleine** Louise épouse BOUCHOUX (70 ans) ..... 6 mars (Pont-de-Vaux)  
**BERRY Jean-Baptiste** (73 ans) ..... 12 mars (Mâcon)  
**GALLION Michelle** Emma épouse GREFFET (65 ans) ..... 21 mars (Lyon)  
**MORIAU Georgette** Marthe veuve BILLER (90 ans) ..... 26 avril (Manziat)  
**CATHERIN Simone** Edmée (95 ans) ..... 27 avril (Pont-de-Vaux)  
**MONTERRAT Jeanne** Francine veuve NILLON (93 ans) ..... 11 mai (Mâcon)  
**NILLON Louis** Adrien (94 ans) ..... 5 juillet (Manziat)  
**CUZENARD Maurice** (88 ans) ..... 3 août (Bâgé-le-Châtel)  
**BONNARD Véronique** Jeanne Rosalie épouse PRUVOST (55 ans) ..... 12 août (Mâcon)  
**GEAY Henri Marius Edouard** (93 ans) ..... 19 août (Pont-de-Vaux)  
**TOUCHE Josiane** Annick Georgette épouse FEYDEL (77 ans) ..... 8 octobre (Mâcon)  
**DEMARE Myrtille** Yvonne Éliane épouse LANGLOIS (74 ans) ..... 21 novembre (Mâcon)

## Renseignements utiles

### MAIRIE

48 place du Marché Emile Méry - 01570 MANZIAT  
Tél. : 03 85 23 91 77  
Courriel : [mairie@manziat.fr](mailto:mairie@manziat.fr) - Site internet : [www.manziat.fr](http://www.manziat.fr)  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h  
Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
Jeudi fermé  
Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
Le maire et la directrice des services reçoivent sur rendez-vous.

### NUMÉROS D'URGENCES

- POMPIERS : **18**
- SAMU (urgence médicale) : **15**
- Gendarmerie de St-Laurent-sur-Saône : **03 85 22 80 50**
- En cas d'urgence : **17**
- Toutes URGENCES : **112**

### NUMÉROS UTILES

SAUR : 03 60 56 40 46  
EDF : 09 69 32 15 15

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE

50 Chemin de la Glaine - 01380 BAGE-LE-CHATEL  
Tél. : 03 85 36 37 18 - [www.ccbresseetsaone.fr](http://www.ccbresseetsaone.fr)

### DÉCHETTERIE : 03 85 30 01 36

Horaires d'ouverture : Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)  
Lundi de 10 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 18 h  
Samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h  
Horaires d'ouverture : Été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)  
Lundi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 19 h  
Samedi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h  
Accès obligatoire avec la carte (comme pour la plateforme de compostage).

### RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Horaire et jour de relevage à Manziat : à partir de 6 h le jeudi

### SERVICE PUBLIC TOUTE DEMANDE : 3939

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1 Rue des Grands Cours - 01570 MANZIAT  
Tél. : 03 85 23 94 16  
Site internet : [www.reseaubibliotheques-ccbresseetsaone.fr](http://www.reseaubibliotheques-ccbresseetsaone.fr)  
Courriel : [bibliotheque.manziat@orange.fr](mailto:bibliotheque.manziat@orange.fr)

### ECOLE PUBLIQUE

116 Rue de l'Eglise - 01570 MANZIAT  
Tél. : 03 85 23 91 75 - Directeur : M. Julien JAMBON  
Garderie  
Tél. : 03 85 23 94 17

### ECOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH

81 Rue des Grands Cours - 01570 MANZIAT  
Tél. : 03 85 30 03 56 - Directrice : Mme Carine BERNARD

### RESTAURANT SCOLAIRE

12 Rue des Grands Cours - 01570 MANZIAT  
Tél. : 03 85 23 91 76

### ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

Tél. : 3031

### PÔLES PETITE ENFANCE INTERCOMMUNALES

15 Chemin du Grand Chêne 70 Impasse de la Croix du Creux  
01380 BÂGÉ-LA-VILLE 01750 REPLONGES

**Multi-accueil :** courriel : [multi.accueil@ccpaysdebage.fr](mailto:multi.accueil@ccpaysdebage.fr)

Tél. : 03 85 32 36 10 Tél. : 03 85 31 13 43

**Relais Assistants Maternels RAM D'ÂME :** courriel : [relais@ccpaysdebage.fr](mailto:relais@ccpaysdebage.fr)

Tél. : 03 85 32 36 11 Tél. : 03 85 31 13 42

**Ludothèque GARE AUX JEUX :** Courriel : [ludotheque@ccpaysdebage.fr](mailto:ludotheque@ccpaysdebage.fr)

Tél. : 03 85 32 36 12 Tél. : 03 85 31 13 44

### SERVICES SANTÉ

#### Cabinet médical :

106 Impasse de Bichâteau Tél. : 03 85 36 12 12

#### Cabinets infirmiers

24 Route d'Asnières Tél. : 03 85 30 15 16

1121 Grand'Route Tél. : 03 85 30 02 53

#### Dentiste : 74 Ruelle du Jardin

Tél. : 03 85 36 13 60

#### Diététicienne : 1195 Grand'Route

Tél. : 06 15 62 76 26

#### Pharmacie : 1318 Grand'Route

Tél. : 03 85 36 14 15

#### Orthophoniste : 1121 Grand'Route

Tél. : 03 85 37 65 19

#### Ostéopathe : 1195 Grand'Route

Tél. : 06 71 41 98 36

#### Kinésithérapeute : 1282 Grand'Route

Tél. : 06 99 55 21 12

### TRÉSORERIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

#### Service des impôts des particuliers et des entreprises

Tél. : 03 85 39 96 00

### PÔLE EMPLOI

Agence Pôle emploi généraliste de BOURG-EN-BRESSE :  
323, Avenue de Parme - 01000 BOURG-EN-BRESSE Cedex  
Tél. unique candidats : 3949  
Tél. unique employeurs : 3995  
Site internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

#### Consultation des plans du cadastre (service gratuit)

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

#### Correspondant de presse

Le Progrès de l'Ain : Daniel PONTUS - Tél. : 03 85 30 10 63  
[daniel-phontus@orange.fr](mailto:daniel-phontus@orange.fr)

## Liste des associations locales (constituées LOI 1901) (constituées LOI 1901)

<b>Amicale Boules</b>	Eric VAYER ..... © 03.85.30.10.94
<b>Amicale des Joueurs du FCM</b>	Christopher DESBROSSES ..... © 06.50.08.48.81
<b>Amicale des Supporters du FCM</b>	Christian CATHERIN ..... © 06.46.44.72.78
<b>Amicale Donneurs de Sang Bénévoles</b>	Colette BENOIT ..... © 03.85.29.20.26
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	Laura CATHERIN ..... © 06.68.88.13.35
<b>Association Gymnastique Manziat (AGM)</b>	Michelle BOURDON ..... © 03.85.36.14.24
<b>Association Parents Elèves Ecole Libre (APEL)</b>	Sophie FONTAINE ..... © 03.85.30.03.56
<b>CAP Manziat</b>	Véronique BROYER ..... © 06.32.81.70.32
<b>Club de l'Amitié</b>	Raymonde BENOIT ..... © 03.85.30.00.70
<b>Comité du Boudin</b>	Guy RENOUD-GRAPPIN ..... © 03.85.36.14.21
<b>Comité F.N.A.C.A. (Anciens d'Algérie)</b>	René BUREL ..... © 03.85.30.16.32
<b>De Bouche à Oreille (Chorale)</b>	Nelly GUERIN ..... © 06.84.48.56.42
	Véronique ROBERT-DUVILLIERS ..... © 06.87.45.56.61
<b>Essor Bresse Saône (EBS)</b>	Thierry BOZONNET ..... © 07.89.62.92.35
<b>FLO'wer</b>	Stéphanie GOLLIN ..... © 06.75.51.26.91
<b>Football Club Manziat (FCM)</b>	Florian DESMARIS ..... © 06.26.79.04.75
<b>Harmonie La Jeanne d'Arc</b>	Pauline TATON ..... © 06.84.89.53.98
<b>L'arbre de Vie (Qi Gong)</b>	Eliane PERRET ..... © 06.75.50.47.21
<b>L'NRJ</b>	Sandrine DUCOTE ..... © 06.83.35.41.24
<b>Les Amis de la Loëze</b>	Olivier DEVILLE ..... © 03.85.36.10.44
<b>Les Amis du Patrimoine</b>	Michèle LAVENTURE ..... © 06.21.58.09.70
<b>Les Gazàfonds (Moto Club)</b>	Raphaël BENOIT ..... © 06.10.87.09.74
<b>Manziat Bad' Loisirs</b>	Jérôme GAUDET ..... © 06.78.79.08.44
<b>Organisme Gestion Ecole Catholique (OGEC)</b>	Barthélémy BOUCHOUX ..... © 03.85.30.03.56
<b>Restaurant Scolaire</b>	Agnès CHARPIGNY ..... © 03.85.23.91.76
<b>Société de Chasse Le Rappel</b>	Claude GUERIN ..... © 06.05.26.56.74
<b>Société de pêche le Goujon de la Loëze</b>	Jean BERRY ..... © 06.43.38.29.44
<b>Sou des Ecoles Laïques</b>	Guillaume CHARVET ..... © 06.10.79.19.14
	Olivier FAVRE ..... © 06.16.77.47.90
<b>Tennis Club de Manziat</b>	Stéphane GONOD ..... © 06.84.23.69.19
<b>Union Musicale</b>	Amandine MICHEL ..... © 06.59.78.24.11
	Kévin VAYER ..... © 06.75.09.91.35

## Autres organismes

<b>Bibliothèque Municipale</b>	Annick REY - M. Noëlle FAVRE - Martine BENOIT © 03.85.23.94.16
<b>Les Amis de la Résistance</b>	Daniel PONTIUS ..... © 03.85.30.10.63
<b>Paroisse Catholique St-Christophe</b>	André BERARDAN ..... © 03.85.36.10.31

# Conscrits Manziat 2019



20 ans



10 ans



50 ans



60 ans



70 ans



30 ans



70 ans  
toujours la frite



80 ans



40 ans



90 ans



# Manziat 2019



LES CONSCRITS DES CLASSES EN 9  
17 FÉVRIER 2019





- |                               |                               |                                 |                                |                               |                                |
|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| 1 .....Thomas RENAUD          | 25 .....Hermance CORRAND      | 49 .....Daniel MONTERRAT        | 73 .....Dominique PREVEL       | 97 .....Oriane PAPERIN        | 121 .....Arnaud CATHERIN       |
| 2 .....Emma BORDAT            | 26 .....Thérèse BENOIT        | 50 .....Josiane RENAUD          | 74 .....René BOYAT             | 98 .....Fabien BROYER         | 122 .....Manon DESMARIS        |
| 3 .....Noa RICHARD            | 27 .....Georges SEGAIN        | 51 .....Pascal CAMUS            | 75 .....Pascal ZYGMANOSKI      | 99 .....Sandrine DUBY         | 123 .....Corentin LARDET       |
| 4 .....Janaelle CORMIER       | 28 .....Anne-Marie BROYER     | 52 .....Régine BENOIT           | 76 .....Michel PAGET           | 100 .....Julien CHACON        | 124 .....Carine PELLETIER      |
| 5 .....Lucien JANAUDY         | 29 .....Alain RENAUD          | 53 .....Alain GIBOT             | 77 .....Marie-Laure CATHERIN   | 101 .....Sabrina BROYER       | 125 .....Agathe ROLLET         |
| 6 .....Inès RATTON            | 30 .....Simone BENOIT         | 54 .....Françoise BERRY         | 78 .....Jérôme CORGET          | 102 .....Nicolas FONTAINE     | 126 .....Mathis DURAND         |
| 7 .....Nathan MADRAS          | 31 .....Raymond CATHERIN      | 55 .....Jean-François BENOIT    | 79 .....Emmanuelle DUBY        | 103 .....Yannick DUVERNAY     | 127 .....Tiphaine BENOIT       |
| 8 .....Melynda CORRAND        | 32 .....Paul BENOIT           | 56 .....Evelyne FRAISSE         | 80 .....Alain PARIS            | 104 .....Stéphanie BOBILLON   | 128 .....Jérémy BUY            |
| 9 .....Benjamin MATHERON      | 33 .....Raymonde FROPIER      | 57 .....Jean-Marc CATHERIN      | 81 .....Marie-Eve BOYAT        | 105 .....Raphaël GONOD        | 129 .....Camille BENOIT        |
| 10 .....Justine ROLLET        | 34 .....Denis LARDET          | 58 .....Blandine BERRY          | 82 .....Martial LARDET         | 106 .....Yannick BROYER       | 130 .....Mathis COLAS          |
| 11 .....Gabin REVEL           | 35 .....Françoise BERRY       | 59 .....Jacques PENIN           | 83 .....Valérie BENOIT         | 107 .....Anne DESIGAUD        | 131 .....Emma BOUCHOUX         |
| 12 .....Clara ROLLET          | 36 .....Michèle BENOIT        | 60 .....Nicole LANDRE           | 84 .....Père Aimé Fulbert OWAH | 108 .....Benoit MARTI         | 132 .....Amélie LARDET         |
| 13 .....Maël PHILIPPOT        | 37 .....Gérard BERNOLIN       | 61 .....Michel SIBELLAS         | 85 .....Damien DUBY            | 109 .....Alexis RENAUD        | 133 .....Hugo FROMENT          |
| 14 .....Louna BENOIT          | 38 .....Michèle BARRAUD       | 62 .....Jacques BOYAT           | 86 .....Stéphane BRUSSON       | 110 .....Amélie FEYEU         | 134 .....Mathilde BENOIT       |
| 15 .....Thomas AVRIL          | 39 .....Anne-Marie LAURENT    | 63 .....Jack CHEVRIER           | 87 .....Frédéric BENOIT        | 111 .....Geoffrey RICHONNIER  | 135 .....Fabien CHAMBARD       |
| 16 .....Anaïs COLAS           | 40 .....Monique PARRAIN       | 64 .....Rogiero DA SILVA COELHO | 88 .....Jérémie CORRAND        | 112 .....Aurore WILLEMS       | 136 .....Clara BENOIT          |
| 17 .....Léo GEAY              | 41 .....Bernadette VERVIER    | 65 .....Armand GAILLARD         | 89 .....Sylvie MARTIN          | 113 .....Yoann CATHERIN       | 137 .....Dimitri BOUCHISSE     |
| 18 .....Juline PHILIPPOT      | 42 .....Raymonde LETRY        | 66 .....Joël PAUGET             | 90 .....Ludovic BORJON         | 114 .....Sandrine KISSEL      | 138 .....Léa BOYAT             |
| 19 .....Simon GARDETTE        | 43 .....Christian BENOIT      | 67 .....Martine SIGNORET        | 91 .....Karine BOYAT           | 115 .....Mathieu RECCHIA      | 139 .....Romain PAGNON         |
| 20 .....Enzo TETE             | 44 .....Suzanne SIBELLAS      | 68 .....Claude GUERIN           | 92 .....Sylvain BERRY          | 116 .....Lydie RENAUD         | 140 ..Aymeric DELACRESSONNIERE |
| 21 .....Cyrian LOHNER-ADLI    | 45 .....Pascal TATON          | 69 .....Evelyne MARILLER        | 93 .....Amélie JULLIN          | 117 .....Rémy CATHERIN        |                                |
| 22 .....Justine COSTECHAREYRE | 46 .....Martine RENOUD-GRAPIN | 70 .....Christian DUMOUX        | 94 .....Romain GARDETTE        | 118 .....Mathilde DIETTE      |                                |
| 23 .....Axel BOUCHOUX         | 47 ..Dominique RENOUD-GRAPIN  | 71 .....Chantal RENOUD-GRAPIN   | 95 .....Sandrine ALEMANY       | 119 .....Olivia RENOUD-GRAPIN |                                |
| 24 .....Jules COLAS           | 48 .....Marie-Claude BENOIT   | 72 .....Patrick LEFEVRE         | 96 .....Guillaume BOURGEOIS    | 120 .....Barthélémy BOUCHOUX  |                                |